

## Des propositions pour les radios en ligne



**À l'heure de l'entrée en vigueur de la loi DADVSI \*, Technopol engage une concertation avec les représentants des producteurs de musique et de l'industrie musicale en vue d'un accord pour sécuriser les webradios électroniques en France.**

Les musiques électroniques constituent un des courants des musiques actuelles les moins « audibles » sur les médias traditionnels, ceux-ci connaissant une réduction inexorable de leur play list. La filière électronique Française subit, comme d'autres esthétiques musicales, une sous exposition que les nouveaux médias compensent que très partiellement. Technopol estime à ce sujet que les webradios et autres alternatives de diffusion sur les nouveaux médias sont une chance pour la diversité culturelle et la liberté de choix.

Fruit de plusieurs mois de travail, les éditeurs du groupe de travail média Fréquence Électro mettent aujourd'hui à la disposition des représentants des ayants-droits une proposition\*\* de définition d'un cadre légal et cohérent pour tous les éditeurs de webradios qui prend en compte la juste rémunération des ayants-droits.

Lors de ses différents échanges tout au long de son action, l'association a noté que les interlocuteurs de la filière artistique et culturelle manquent bien souvent d'information sur les pratiques actuelles de diffusion de la musique, dont la rotation de titres sur les webradios.

Ces dernières, qui sont estimées à quelques centaines à ce jour en France, ne se contentent pas de fabriquer un programme calqué sur les radios hertziennes, mais sont pour la plupart les portes-paroles de styles musicaux pré-définis (dance, house, techno, trance, break, drum'n'bass...).

**Parmi les propositions concrètes, Technopol préconise au plus vite l'intégration d'une cotisation basée sur les revenus annuels liés à l'activité d'édition d'un ou plusieurs flux de programmes audionumériques diffusés par réseau IP prenant en compte exclusivement les revenus de l'activité « d'édition ».**

Cette notion permet aux éditeurs de ne pas être pénalisés par une demande de rémunération exorbitante et incohérente en s'adaptant de fait à leur statut et leur modèle économique tout en assurant une rémunération aux ayants-droits.

L'association a envoyé récemment une proposition de définition et de rémunération des webradios et une demande de rendez-vous aux différents organismes professionnels en vue de l'élaboration d'un cadre juridique stable protégeant à la fois les éditeurs, les internautes et les ayants-droits des œuvres diffusées.

En 2007, Technopol poursuit son travail et son engagement aux côtés des éditeurs de webradios adhérents pour en faire plus que jamais un média numérique d'avenir innovant, responsable, et acteur de la diversité culturelle sur la toile mondiale.

Contact :  
Christophe Vix-Gras / christophe@technopol.net / Tel : 06 60 55 88 00

Éditeurs adhérents au groupe de travail média « Fréquence électro » :  
Be.Radio, VMix, FG DJ Radio, Letsgozik, Électrone, Nulog, Traxx Radio.

\*\* Droits d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information

\*Document disponible sur demande.